

promes en foy de gentilhomme que je nay receu pas une de vous Lettres, lesquels inescrivres mavoit escript, sauve que ie ne receu deux avec ceste, depuis que je suis en ceste ville, a laquelle vous rens maintenant reponce, et vous ay hier rendu seur l'aultre. Parquoi vous prie que ne pensez que soit mocqueri de ce que je vous ay escript cinq Lettres sans avoir reponce seur pas une de mienes. Vous priant voloir um peu regarde a qui vous done vous Lettres, et ie feres¹⁾ le mesme a mon couste²⁾, affin que nous lettres ne viene en main de nous malveullians, au³⁾ nos Ennemis, car certes ie crains qu'il y at auleung qui sonbie⁴⁾ aise de regarder les Lettres des aultres. Mais surtout⁵⁾ me fait mal que ie nay receu celle de m^r. d'Arrenberge. Attant, ma femme, priere⁶⁾ le Createur vous donner tout ce que vostre ceur desir: me recommandant de bien bon ceur a vostre bonne grace. De Bins ce xxv de juing.

Vostre bien bon mari,

Guille de Nassau.

VII.

Binch, 25 Junij . . . (1552).

Bij Groen v. Pr., *Archives*, I, n^o. 4, met twee uitlatingen. Voor de eerste leest men in het Handschrift de woorden: alors ne faulderay vous mander le tout la ou nous deverons. Voor de tweede, aan het slot: ma femme ie vous amvoi si enclos la lettre de mons^r. d'Arrenberge et vous anvoie quant a quant ung tirselet de outour pourvole⁷⁾ les perdrix, entendis que nous serons a la guerre; vous priant voloir fair mes humbles recommandations a madame nostre mere.

VIII.

Avennes, 29 Junij . . . (1552).

Het begin bij Groen v. Pr. *Archives*, I, n^o. 5 tot »à ressembler" en verder in het Handschrift:

1) ferai. 2) coté. 3) ou 4) sont bien. 5) sur tout. 6) prierai.
7) pour voler.